Avenant n°2 à l'arrêté relatif à l'organisation des élections partielles des représentants élus du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et du conseil de l'INP-ENSAT

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1, L712-1 à L712-6, L719-1 à L719-3 et L762-1 ;
Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles et D719-1 à D719-40 relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ;
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment ses articles 7 et 8 ;
Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39 ;
Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 ;
Vu l'arrêté relatif à l'organisation des élections partielles des représentants élus du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et du conseil de l'INP-ENSAT en date du 5 septembre 2023 et son avenant n°1 en date du 22 septembre 2023 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 10 octobre 2023,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre des élections programmées du 17 au 20 octobre 2023 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 5 septembre 2023 susvisée, modifiée par avenant n°1 le 22 septembre 2023, la date limite de dépôt des candidatures **pour le collège des usagers de la Commission de la Recherche de Toulouse INP** est reportée au **jeudi 12 octobre 2023 – 12h**.

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Les candidatures pour le collège des usagers de la Commission de la Recherche de Toulouse INP doivent être soit :

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

- adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : elections.inp@toulouse-inp.fr au plus tard **le jeudi 12 octobre 2023 – 12h00**. Un mail de retour du bureau des élections accusera réception de cet envoi et de l'exhaustivité ainsi que de la recevabilité des pièces reçues. Pour la signature des déclarations individuelles de candidatures, il peut s'agir d'une signature électronique ou bien d'une signature manuscrite sur document scanné.

- adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau des élections de Toulouse INP au plus tard **le jeudi 12 octobre 2023 – 12h00**, le cachet de la poste faisant foi, à l'Institut National Polytechnique de Toulouse - Service d'Appui au Pilotage et à la Stratégie – Bâtiment A – 2ème étage – B210 - 6, allée Émile Monso – BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4. Dans ce cas, le pli doit être posté de façon à parvenir à l'adresse ci-dessus avant **le jeudi 12 octobre 2023 – 12h00**.

- ou déposées au bureau des élections de Toulouse INP (Service d'Appui au Pilotage et à la Stratégie – Bâtiment A – 2ème étage – B210 ou B202), 6, allée Émile Monso, au plus tard **le jeudi 12 octobre 2023 – 12h00** et pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Compte-tenu des conditions d'accès au bâtiment A, il est demandé de prendre rendez-vous au préalable avec le bureau des élections à l'adresse suivante : elections.inp@toulouse-inp.fr ou au 05 34 32 30 08 et 05 34 32 30 04.

Le dépôt des listes peut être effectué par toute personne, personnel ou usager, de l'établissement où ont lieu les élections. En conséquence, il appartient aux organisations de mandater la ou les personnes de l'établissement qui pourra (pourront) déposer la (les) listes de candidats en leur nom.
Afin d'assurer le bon déroulement de la procédure, il est recommandé aux candidats et, le cas échéant, aux organisations syndicales de prendre contact avec l'établissement pour communiquer les nom et prénom de la ou des personne(s) qui se présenteront à l'établissement pour déposer la (les) liste(s).
Il est recommandé aux porteurs de listes de déposer les listes de candidats et les déclarations de candidatures avant la date limite de dépôt afin de permettre aux intéressés de modifier leur liste en cas de besoin (ex : inéligibilité d'un candidat …).

Après **le jeudi 12 octobre 2023 – 12h00**, aucune candidature pour le collège des usagers de la Commission de la Recherche de Toulouse INP ne pourra être déposée, modifiée ou retirée.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services de Toulouse INP par intérim est chargée de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 10 octobre 2023

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
la Directrice Générale des Services par intérim

Signé par: Mihaela Caussidery
Date: 10/10/2023
Qualité: DGS adjointe par délégation de Direction générale des services

Mihaela CAUSSIDERY